

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le dix huit novembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°7/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU (arrivé à la question N° 3), Elsa L E MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Marie-Paule FARIGOUL, Patrick THIERRY, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Eric CONTREMOULIN (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ), Jacqueline GAUDIN (pouvoir à Andrée BERTET), Louis-Marie COTTINEAU (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Jacques GUEFVENEU (pouvoir à Elsa LE MOING), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Véronique LARDEUX),

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

1) INSTALLATION DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Madame Mélinda BODIN et Monsieur Laurent JAUNET ayant démissionné du Conseil Municipal les 16 et 25 octobre 2010, il convient de pourvoir à leur remplacement.

Madame Marie-Paule FARIGOUL et Monsieur Patrick THIERRY, suivants sur la liste Bouaye Avance, ont accepté de siéger au sein de cette instance.

Madame Marie-Paule FARIGOUL et Monsieur Patrick THIERRY sont ainsi déclarés installés en tant que conseillers municipaux.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 19 novembre 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le dix huit novembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°7/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU (arrivé à la question N°3), Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Marie-Paule FARIGOUL, Patrick THIERRY, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Eric CONTREMOULIN (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ), Jacqueline GAUDIN (pouvoir à Andrée BERTET), Louis-Marie COTTINEAU (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Jacques GUEFVENEU (pouvoir à Elsa LE MOING), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Véronique LARDEUX),

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

2) COMMISSIONS MUNICIPALES – COMPOSITION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Le remplacement de Madame Mélinda BODIN et Monsieur Laurent JAUNET par Madame Marie-Paule FARIGOUL et Monsieur Patrick THIERRY entraîne une modification de la composition des commissions municipales.

Un tableau de synthèse, joint à la présente délibération, retrace les changements dans la composition des commissions municipales.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- D'arrêter la composition des commissions municipales conformément au tableau joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Arrête la composition des commissions municipales conformément au tableau joint à la présente délibération.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 19 novembre 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le dix huit novembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°7/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU (arrivé à la question N°3), Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Marie-Paule FARIGOUL, Patrick THIERRY, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Eric CONTREMOULIN (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ), Jacqueline GAUDIN (pouvoir à Andrée BERTET), Louis-Marie COTTINEAU (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Jacques GUEFVENEU (pouvoir à Elsa LE MOING), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Véronique LARDEUX),

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

3) INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Conformément aux dispositions de l'article L. 2123-20-1 du Code Général des Collectivités territoriales, toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Comme suite à l'installation de deux nouveaux conseillers municipaux lors du conseil municipal du 18 novembre 2010, il est proposé d'approuver le nouveau tableau des indemnités joint à la présente délibération.

Il est précisé que cette décision ne modifie pas le montant de l'enveloppe globale des indemnités de fonction approuvée lors du vote du Budget Primitif 2010.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'article L2123-24 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis de la Commission Finances, Planification, Personnel du 9 novembre 2010

- D'approuver le tableau des indemnités de fonction joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Approuve le tableau des indemnités de fonction joint à la présente délibération.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 19 novembre 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le dix huit novembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°7/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU (arrivé à la question N° 3), Elsa L E MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Marie-Paule FARIGOUL, Patrick THIERRY, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Eric CONTREMOULIN (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ), Jacqueline GAUDIN (pouvoir à Andrée BERTET), Louis-Marie COTTINEAU (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Jacques GUEFVENEU (pouvoir à Elsa LE MOING), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Véronique LARDEUX),

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

4) ASSOCIATION ECOLE BOSCENNE DE MUSIQUE ET DE DANSE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Comme suite à la démission de Madame Mélinda BODIN du Conseil municipal, il convient de désigner un nouveau représentant suppléant de la Ville de Bouaye au sein de l'Ecole Boscéenne de Musique et de Danse. A cette occasion, il est également proposé de désigner un nouveau représentant titulaire de la commune.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à procéder à l'élection de ces nouveaux représentants.

Le vote donne les résultats suivants :

Représentant titulaire

- Nicole CHOTARD
- Sylvie MANCEAU
- Michèle ROBLES-DENIS

Représentant suppléant

- Marie-Bernadette BOUREAU
- Elsa LE MOING
- Bernard KELLER

Pour copie conforme
BOUAYE, le 19 novembre 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le dix huit novembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°7/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU (arrivé à la question N° 3), Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Marie-Paule FARIGOUL, Patrick THIERRY, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Eric CONTREMOULIN (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ), Jacqueline GAUDIN (pouvoir à Andrée BERTET), Louis-Marie COTTINEAU (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Jacques GUEFVENEU (pouvoir à Elsa LE MOING), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Véronique LARDEUX),

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

5) PLANIFICATION DE LA POLITIQUE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES SENTIERS DE PROMENADE ET DE RANDONNEE

Rapporteur : Monsieur HERVOCHON

Exposé :

Contexte :

Dans le cadre de la politique de mise en cohérence des sentiers de promenade et de randonnée du département, le Conseil Général demande à la commune de procéder au renouvellement de l'inscription de l'ensemble des sentiers de randonnées communaux reconnus au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Aujourd'hui, ces sentiers sont au nombre de 4 :

- Circuit « Tour du Lac »
- Circuit « Les Vignes »
- Circuit « Les Landes »
- Circuit « Mévellière-Bocage »

A cette occasion, plusieurs modifications de tracé sont proposées ainsi que la remise à jour et la création de 7 conventions de passage sur des parcelles privées nécessaires à la pérennisation de ces tracés.

Objectifs :

Les objectifs de la politique d'aménagement et de développement des sentiers de promenade et de randonnée sont doubles :

- Mettre en cohérence les circuits boscéens avec la charte PDIPR du Conseil Général et la politique de Nantes Métropole afin de renforcer la découverte de notre territoire et améliorer le cadre de vie des habitants ;
- Planifier durablement les investissements et le fonctionnement des aménagements et de l'entretien des sentiers promenade et de randonnée.

Cette politique se déclinera par :

- Le renouvellement de l'inscription au PDIPR des quatre circuits nommés ci-dessus ;
- La création d'un cinquième circuit, le circuit des Moulins en lien avec le topoguide réalisé par Nantes Métropole ;
- L'aménagement des sentiers par des travaux de confort et de sécurité ;
- La remise aux normes de la signalétique et du balisage ;
- La mise à jour des conventions de passage ;
- L'édition d'une nouvelle plaquette de communication.

Planification et chiffrage :

Afin d'atteindre les objectifs cités ci-dessus, il est prévu de planifier sur trois ans les travaux de confort et de sécurité. Le tableau annexé à la présente délibération présente cette planification.

Les travaux d'aménagement figurent aux plans annexés à cette délibération.

Ces travaux peuvent bénéficier de subventions du Conseil général pour deux postes d'intervention :

- Acquisition foncière : 40% du coût de l'acquisition H.T.
- Aménagement de circuits de randonnée répondant aux critères de leur charte de qualité : 50% des dépenses engagées H.T.

Les travaux prévus sur le sentier « Tour du Lac » sont finançables par Nantes Métropole du fait de la reconnaissance de ce circuit par ce dernier comme un sentier « au fil de l'eau ».

Il est également prévu la création d'un cinquième circuit dénommé « circuit des Moulins ». Son inscription au PDIPR, qui nécessitera une nouvelle délibération, est programmée début 2011.

Un plan d'entretien des sentiers communaux sera également élaboré et chiffré en 2011.

Enfin, il est à noter que l'installation de la nouvelle signalisation sera organisée conjointement avec l'association de randonnée boscéenne.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Développement Durable, Environnement, Transports du 4 novembre 2010,

- D'approuver les termes de la planification de la politique de développement des sentiers de promenade et de randonnée de la commune,
- D'autoriser M. le Maire à accomplir toutes formalités et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Approuve les termes de la planification de la politique de développement des sentiers de promenade et de randonnée de la commune,
- Autorise M. le Maire à accomplir toutes formalités et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 19 novembre 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le dix huit novembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°7/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU (arrivé à la question N° 3), Elsa L E MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Marie-Paule FARIGOUL, Patrick THIERRY, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Eric CONTREMOULIN (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ), Jacqueline GAUDIN (pouvoir à Andrée BERTET), Louis-Marie COTTINEAU (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Jacques GUEFVENEU (pouvoir à Elsa LE MOING), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Véronique LARDEUX),

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

6) SENTIERS PEDESTRES - INSCRIPTION AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR) - RENOUELEMENT

Rapporteur : Monsieur Hervochon

Exposé :

Dans le cadre de la demande d'une subvention au Conseil Général de Loire Atlantique pour l'entretien et l'aménagement des sentiers de randonnée de la commune, le Conseil Général demande à la commune de procéder au renouvellement de l'inscription de l'ensemble des sentiers de randonnées communaux reconnus au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Ces sentiers sont au nombre de 4 :

- Circuit « Tour du Lac » - 8 kms
- Circuit « Les Vignes » - 11 kms
- Circuit « Les Landes » - 7 kms
- Circuit « Mévellière-Bocage » - 8 kms

A l'occasion du renouvellement de l'inscription des sentiers de randonnées au PDIPR, plusieurs modifications de tracés sont proposées ainsi que la remise à jour et la création de sept conventions de passage sur des parcelles privées nécessaires à la pérennisation de ces tracés.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Développement Durable, Environnement, Transports du 4 novembre 2010,

- D'approuver les modifications et compléments proposés,
- De demander le renouvellement de l'inscription des sentiers précités au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,
- De s'engager à conserver le caractère public et ouvert de ces sentiers et d'en assurer l'entretien régulier,
- De s'engager à informer le Conseil Général de tout changement intervenant sur les sentiers (modification des tracés, changement de revêtement,...),
- D'autoriser M. le Maire à accomplir toutes formalités et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Approuve les modifications et compléments proposés,
- Demande le renouvellement de l'inscription des sentiers précités au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,
- S'engage à conserver le caractère public et ouvert de ces sentiers et d'en assurer l'entretien régulier,
- S'engage à informer le Conseil Général de tout changement intervenant sur les sentiers (modification des tracés, changement de revêtement,...),
- Autorise M. le Maire à accomplir toutes formalités et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 19 novembre 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le dix huit novembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°7/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU (arrivé à la question N°3), Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Marie-Paule FARIGOUL, Patrick THIERRY, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Eric CONTREMOULIN (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ), Jacqueline GAUDIN (pouvoir à Andrée BERTET), Louis-Marie COTTINEAU (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Jacques GUEFVENEU (pouvoir à Elsa LE MOING), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Véronique LARDEUX),

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

7) TRAVAUX DE SIGNALISATION ET D'AMENAGEMENT SUR LES SENTIERS INSCRITS AU PDIPR - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE LOIRE-ATLANTIQUE

Rapporteur : Monsieur Hervochon

Exposé :

Les sentiers communaux reconnus au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, pour lesquels la commune a demandé un renouvellement de leur inscription, sont au nombre de quatre sur la commune de Bouaye :

- « Tour du Lac »,
- « Les Vignes »,
- « Les Landes »,
- « Mévellière-Bocage ».

Afin de se conformer à la nouvelle réglementation départementale en matière de balisage, l'ensemble de la signalisation de ces sentiers est à revoir. De plus, afin de pérenniser ces itinéraires et de conserver leur qualité et leur accessibilité, des travaux d'entretien et d'aménagement doivent être engagés sur une partie des sentiers « Les Landes » et « Mévellière-Bocage ».

A ce titre, la commune peut solliciter le Conseil Général afin de prétendre à une subvention à hauteur de 50% du montant des travaux Hors Taxes. Ces subventions sont attribuées dans une optique de valorisation des chemins en termes de loisirs et de tourisme.

De ce fait, au vu des montants des travaux de balisage s'élevant à 5 840 € HT et des travaux d'aménagement s'élevant à 6 372 € HT, il est proposé de demander au Conseil général une subvention respectivement à hauteur de 2 920 € HT et 3 186 € HT soit un total de 6 106 € HT.

Cette subvention interviendra dans la limite des montants attribués par le Conseil général sur justification des dépenses et contrôle du service effectué sur le terrain.

Il est en outre précisé que les travaux seront inscrits dans le budget 2011 de la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Développement Durable, Environnement, Transports du 4 novembre 2010,

- De solliciter le Conseil général pour l'octroi d'une subvention au titre de l'aménagement et l'entretien des sentiers communaux inscrits au PDIPR,
- D'autoriser M. le Maire à accomplir toutes formalités et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Sollicite le Conseil général pour l'octroi d'une subvention au titre de l'aménagement et l'entretien des sentiers communaux inscrits au PDIPR,
- Autorise M. le Maire à accomplir toutes formalités et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 19 novembre 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le dix huit novembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°7/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU (arrivé à la question N°3), Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Marie-Paule FARIGOUL, Patrick THIERRY, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Eric CONTREMOULIN (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ), Jacqueline GAUDIN (pouvoir à Andrée BERTET), Louis-Marie COTTINEAU (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Jacques GUEFVENEU (pouvoir à Elsa LE MOING), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Véronique LARDEUX),

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

8) VENTE DE LA PARCELLE COMMUNALE B54 SITUEE SUR LA COMMUNE DU PELLERIN

Rapporteur : Monsieur Hervochon

Exposé :

La commune de Bouaye est propriétaire d'une parcelle cadastrée B54 située le long du canal de La Martinière au lieu-dit « le Pré Coblet » sur la commune du Pellerin (44 640).

Cette parcelle est actuellement librement exploitée par Monsieur Louis FLORES.

Afin de régulariser la situation, il est proposé de vendre à M. Louis FLORES la parcelle B 54 d'une surface de 69 ares et 58 centiares au prix de 850 € TTC, conformément à l'avis du service des Domaines en date du 3 mai 2010.

Par courrier en date du 2 juillet 2010, M. FLORES a accepté les termes de cette vente.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Développement Durable, Environnement, Transports du 4 novembre 2010,

- D'approuver la vente de la parcelle B 54 d'une surface de 69 ares et 58 centiares à M. Louis FLORES au prix de 850 € TTC,
- De dire que la vente sera régularisée en l'étude de Maître BODIGUEL, notaire à Bouaye,
- De dire que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur,
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Approuve la vente de la parcelle B 54 d'une surface de 69 ares et 58 centiares à M. Louis FLORES au prix de 850 € TTC,
- Dit que la vente sera régularisée en l'étude de Maître BODIGUEL, notaire à Bouaye,
- Dit que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur,
- Autorise M. le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents s'y rapportant.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 19 novembre 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le dix huit novembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°7/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU (arrivé à la question N°3), Elsa L E MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Marie-Paule FARIGOUL, Patrick THIERRY, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Eric CONTREMOULIN (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ), Jacqueline GAUDIN (pouvoir à Andrée BERTET), Louis-Marie COTTINEAU (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Jacques GUEFVENEU (pouvoir à Elsa LE MOING), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Véronique LARDEUX),

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

9) ESPACE VERT DE LA MAISON DE LA SANTE – ACQUISITION DE LA PARCELLE AD 449 POUR PARTIE

Rapporteur : Monsieur Hervochon

Exposé :

Dans le cadre de la mise en valeur des abords immédiats de la Maison de la Santé, la ville de Bouaye souhaite acquérir à la SCI du Lac (cabinet de kinésithérapie) l'emprise de l'espace vert situé entre ce bâtiment et l'avenue de Plaisance.

A ce titre, un document d'arpentage a été dressé en date du 18 octobre 2010 entre les différentes parties intéressées afin de déterminer la surface de la parcelle à acquérir.

Par courrier en date du 14 juin 2010, la SCI du Lac, composée de Messieurs Durand et Béchu, a accepté la vente à la commune de Bouaye de cette parcelle cadastrée AD 449 pour partie d'une contenance de 37 m² au prix de 19 € / m².

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Développement Durable, Environnement et Transports du 4 novembre 2010,

- De décider l'acquisition par la commune de Bouaye de la parcelle cadastrée AD 449 pour partie d'une contenance de 37 m², appartenant à la SCI du Lac, au prix de 19 € / m² soit 703 € TTC.
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités et à signer tout document se rapportant à cette acquisition,
- De dire que l'ensemble des frais inhérents à cette transaction seront à la charge de la Commune,
- De dire que les actes authentiques seront passés en l'Office Notarial J.P & C. BODIGUEL, 2 rue du Lac à Bouaye (44830).

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Décide l'acquisition par la commune de Bouaye de la parcelle cadastrée AD 449 pour partie d'une contenance de 37 m², appartenant à la SCI du Lac, au prix de 19 € / m² soit 703 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités et à signer tout document se rapportant à cette acquisition,
- Dit que l'ensemble des frais inhérents à cette transaction seront à la charge de la Commune,
- Dit que les actes authentiques seront passés en l'Office Notarial J.P & C. BODIGUEL, 2 rue du Lac à Bouaye (44830).

Pour copie conforme
BOUAYE, le 19 novembre 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le dix huit novembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°7/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU (arrivé à la question N°3), Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Marie-Paule FARIGOUL, Patrick THIERRY, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Eric CONTREMOULIN (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ), Jacqueline GAUDIN (pouvoir à Andrée BERTET), Louis-Marie COTTINEAU (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Jacques GUEFVENEU (pouvoir à Elsa LE MOING), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Véronique LARDEUX),

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

10) DENOMINATION DE VOIE – CLOS DU TOUR

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Exposé :

L'opération d'urbanisme « Le Clos du Tour » sera prochainement lancée rue du Tour.

Il est ainsi proposé d'attribuer le nom de rue « Jean ROSTAND » à la voie qui desservira cette opération et qui débouchera sur le Chemin du Tour.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Démocratie Locale et Patrimoine du 26 octobre 2010

- d'attribuer le nom de rue « Jean ROSTAND » à la voie de desserte de l'opération d'urbanisme « Le Clos du Tour ».

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- d'attribuer le nom de rue « Jean ROSTAND » à la voie de desserte de l'opération d'urbanisme « Le Clos du Tour ».

Pour copie conforme
BOUAYE, le 19 novembre 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le dix huit novembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°7/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU (arrivé à la question N°3), Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Marie-Paule FARIGOUL, Patrick THIERRY, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Eric CONTREMOULIN (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ), Jacqueline GAUDIN (pouvoir à Andrée BERTET), Louis-Marie COTTINEAU (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Jacques GUEFVENEU (pouvoir à Elsa LE MOING), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Véronique LARDEUX),

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

11) GARDE DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS – ACCEPTATION DU CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL

Rapporteur : Madame CHOTARD

Exposé :

Créé en 2005, le Chèque Emploi Service Universel (CESU) avait pour objectif de favoriser le développement des services à la personne, grâce à des possibilités de cofinancement et aux avantages fiscaux et sociaux qui lui sont associés, pour les co-financeurs comme pour les bénéficiaires.

Le CESU rémunère :

- Les services rendus directement au particulier par un salarié, dont le particulier est l'employeur avec ou sans intervention d'une structure mandataire.
- Les services prestataires correspondants aux mêmes activités, auxquelles s'ajoute la garde d'enfants en collectivité : crèches, haltes-garderies et accueils périscolaires.

Par conséquent, la ville de Bouaye peut accepter les CESU en paiement des prestations liées au multi-accueil « la ribambelle » et pour l'accueil périscolaire, pour des enfants de moins de six ans uniquement.

En revanche, le CESU n'est pas accepté pour les services de restauration scolaire et de centre de loisirs.

Le CESU se décline sous deux formes :

- Le CESU bancaire, non utilisable par les collectivités publiques car non endossable par le comptable du trésor.
- Le CESU- titre spécial de paiement (TSP), à montant prédéfini, qui peut être financé en tout ou partie par des employeurs publics ou privés. Dans ce cas, il ne s'agit pas d'un chèque mais d'un titre spécial de paiement.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission Petite Enfance, Jeunesse, Education du 9 novembre 2010.

- D'accepter l'utilisation du CESU comme moyen de paiement pour les services du multi-accueil et de l'accueil périscolaire pour les enfants de moins de 6 ans ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat d'affiliation auprès du Centre de Remboursement des CESU (CRCESU).

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Accepte l'utilisation du CESU comme moyen de paiement pour les services du multi-accueil et de l'accueil périscolaire pour les enfants de moins de 6 ans ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer un contrat d'affiliation auprès du Centre de Remboursement des CESU (CRCESU).

Pour copie conforme
BOUAYE, le 19 novembre 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le dix huit novembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°7/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU (arrivé à la question N°3), Elsa L E MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Marie-Paule FARIGOUL, Patrick THIERRY, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Eric CONTREMOULIN (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ), Jacqueline GAUDIN (pouvoir à Andrée BERTET), Louis-Marie COTTINEAU (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Jacques GUEFVENEU (pouvoir à Elsa LE MOING), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Véronique LARDEUX),

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

12) ADMISSION EN NON VALEUR

Rapporteur : Monsieur CHATEAU

Exposé :

Madame le Trésorière municipale a informé la commune qu'elle n'a pu procéder au recouvrement de titres de recettes pour un montant total de 520,14 euros.

En conséquence, elle demande l'admission en non-valeur de ces titres irrécouvrables.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances Planification Personnel du 9 novembre 2010,
Vu l'état des titres irrécouvrables transmis par Madame la Trésorière de Bouaye pour lesquels il a été demandé l'admission en non valeur,

- d'admettre en non-valeur lesdits titres dont le montant total s'élève à 520,14 euros.

Les crédits nécessaires seront pris au chapitre 65.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Admet en non-valeur lesdits titres dont le montant total s'élève à 520,14 euros.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 19 novembre 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le dix huit novembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°7/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU (arrivé à la question N°3), Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Marie-Paule FARIGOUL, Patrick THIERRY, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Eric CONTREMOULIN (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ), Jacqueline GAUDIN (pouvoir à Andrée BERTET), Louis-Marie COTTINEAU (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Jacques GUEFVENEU (pouvoir à Elsa LE MOING), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Véronique LARDEUX),

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

13) PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

A l'occasion du départ en retraite d'un agent d'entretien, qui intervenait également à l'accueil périscolaire pour l'encadrement des enfants, il est proposé de revoir les missions et le temps de travail de ce poste.

Ainsi, pour une plus grande cohérence du poste, il est proposé :

- d'enlever les fonctions liées à l'animation (accueil périscolaire) pour les confier à un agent d'animation,
- d'ajouter, en contrepartie, le ménage de l'accueil périscolaire, effectué par des agents de remplacement jusqu'à présent.

Il convient de modifier les postes en conséquence.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances Planification Personnel du 9 novembre 2010,

- De créer les postes suivants, à compter du 1^{er} janvier 2011 :
 - 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe TNC 31,5/35
 - 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe TNC 33,5/35
- De modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2011, chapitre 012.

Les postes initiaux seront supprimés après avis du Comité Technique Paritaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Créé les postes suivants, à compter du 1^{er} janvier 2011 :
 - 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe TNC 31,5/35
 - 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe TNC 33,5/35
- Modifie le tableau des effectifs en conséquence.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 19 novembre 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le dix huit novembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°7/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU (arrivé à la question N°3), Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Marie-Paule FARIGOUL, Patrick THIERRY, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Eric CONTREMOULIN (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ), Jacqueline GAUDIN (pouvoir à Andrée BERTET), Louis-Marie COTTINEAU (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Jacques GUEFVENEU (pouvoir à Elsa LE MOING), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Véronique LARDEUX),

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

14) PERSONNEL COMMUNAL - CREATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE DU SERVICE ANIMATION CULTURELLE
--

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Afin de faire face aux besoins du service Animation culturelle dans l'attente de sa nouvelle organisation, le Conseil Municipal, dans sa séance du 30 juin 2010, avait créé un poste occasionnel d'agent administratif non titulaire à 100% pour 3 mois, renouvelable une fois.

La nouvelle organisation est désormais arrêtée. Il est donc proposé de créer un poste de responsable à hauteur de 80% de temps de travail.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances, Planification, Personnel du 9 novembre 2010,

- De créer le poste suivant, à compter du 1^{er} janvier 2011 :
 - 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet 28/35,
- De modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2011, chapitre 012.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Créé le poste suivant, à compter du 1^{er} janvier 2011 :
 - 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet 28/35,
- Modifie le tableau des effectifs en conséquence.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 19 novembre 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le dix huit novembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°7/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU (arrivé à la question N°3), Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Marie-Paule FARIGOUL, Patrick THIERRY, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Eric CONTREMOULIN (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ), Jacqueline GAUDIN (pouvoir à Andrée BERTET), Louis-Marie COTTINEAU (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Jacques GUEFVENEU (pouvoir à Elsa LE MOING), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Véronique LARDEUX),

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

15) AFFILIATION DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU SUD DE LA LOIRE AU CENTRE DE GESTION DE LOIRE-ATLANTIQUE (CDG 44) - AVIS
--

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

La ville de Bouaye est affiliée au Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Loire-Atlantique. A ce titre, elle doit émettre un avis sur chaque nouvelle demande d'affiliation.

En effet, il peut être fait opposition à ces nouvelles demandes :

- par les 2/3 des collectivités et établissements publics affiliés représentant au moins les 3/4 des fonctionnaires concernés ou
- par les 3/4 desdits collectivités et établissements représentant au moins les 2/3 des fonctionnaires concernés.

Aujourd'hui, le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Sud de la Loire souhaite s'affilier au Centre de Gestion.

La ville de Bouaye doit par conséquent émettre son avis sur cette demande.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances Planification Personnel du 9 novembre 2010,

- D'émettre un avis favorable sur l'affiliation au Centre de Gestion du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Sud de la Loire.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Emet un avis favorable sur l'affiliation au Centre de Gestion du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Sud de la Loire.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 19 novembre 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le dix huit novembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°7/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU (arrivé à la question N°3), Elsa L E MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Marie-Paule FARIGOUL, Patrick THIERRY, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Eric CONTREMOULIN (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ), Jacqueline GAUDIN (pouvoir à Andrée BERTET), Louis-Marie COTTINEAU (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Jacques GUEFVENEU (pouvoir à Elsa LE MOING), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Véronique LARDEUX),

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

16) SUPPRESSION DE LA PERMANENCE DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (CPAM) - MOTION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Après la réduction des horaires d'ouverture de la permanence de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie en 2009, le Conseil municipal réuni le 18 novembre 2010 prend connaissance de la décision de cet organisme de mettre fin à sa permanence hebdomadaire sur la commune.

Une nouvelle fois, la recherche d'économies budgétaires se fait en abandonnant la politique de proximité des services publics.

Le Conseil municipal :

- condamne la méthode qui consiste à mettre élus et usagers de Bouaye et des communes voisines devant le fait accompli,

- souligne l'absence de transport direct depuis Bouaye pour rejoindre la permanence de Bouguenais désormais la plus proche et rappelle que l'accompagnement social des familles en difficulté doit se faire au plus proche du territoire pour éviter que ne s'aggrave la situation de nos concitoyens les plus fragiles. En conséquence, il demande à la CPAM de garantir durablement le maintien d'un accès à ses services sans déplacement pour nos concitoyens sans moyen de transport autonome.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Démocratie Locale et Patrimoine du 26 octobre 2010

- D'approuver les termes de la présente motion.

Le Conseil Municipal, après délibération, par 25 voix pour et 4 abstentions (Grégory Delemazure, Bernard Dehousse, Bernadette Beilvert et Michèle Roblès-Denis) :

- Approuve les termes de la présente motion.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 19 novembre 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le dix huit novembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°7/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU (arrivé à la question N°3), Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Marie-Paule FARIGOUL, Patrick THIERRY, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Eric CONTREMOULIN (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ), Jacqueline GAUDIN (pouvoir à Andrée BERTET), Louis-Marie COTTINEAU (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Jacques GUEFVENEU (pouvoir à Elsa LE MOING), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Véronique LARDEUX),

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

17) PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS 2010-2015 ET PERSPECTIVES 2030

Rapporteur : Monsieur HERVOCHON

Exposé :

Par délibération du 20 mars 2009, le Conseil communautaire de Nantes Métropole a décidé de lancer la procédure d'évaluation de la politique de déplacements 2000-2009 et d'élaboration du futur plan de déplacements urbains (ci-après PDU).

EVALUATION DE LA POLITIQUE DE DEPLACEMENTS 2000-2009

L'évaluation de la politique de déplacements menée depuis 2000 a été réalisée en sollicitant des regards différents prenant en compte à la fois des éléments objectifs, des indicateurs chiffrés mais aussi des éléments de ressenti :

- les enquêtes déplacements dont l'enquête transports 2008 de l'Insee sur le territoire de l'agglomération et de l'aire urbaine, le diagnostic de la situation actuelle, des études diverses,
- les contributions très nombreuses du conseil de développement, mais aussi des associations liées aux déplacements,

- une enquête qualitative diligentée auprès de 1000 habitants de l'agglomération nantaise, sur leur perception du dispositif de déplacements dans la métropole.

Ces différents points de vue font apparaître que durant la période 2000-2010, l'offre de déplacements s'est enrichie et diversifiée. En parallèle, les usagers ont été plus nombreux à utiliser les transports collectifs (TC) : la part de marché des TC est passée de 14 à 15 % entre 2002 et 2008 et la marche à pied de 20 à 24 %. La part de la voiture, quant à elle, a reculé de plus de 4 points soit de 61,6 % à 57 %.

Au terme de l'enquête qualitative, il ressort que les habitants de la métropole ont une bonne image des services de déplacements mis à leur disposition, qu'il s'agisse des transports collectifs ou des modes doux (vélos et marche à pied). Néanmoins, des améliorations sont souhaitées pour mieux adapter ces services aux besoins des usagers, aux nouveaux modes et rythmes de vie (information multimodale, permanence des horaires de transports collectifs, maillage renforcé du réseau de transports collectifs).

Par ailleurs, le territoire des déplacements s'élargit, du fait notamment d'une périurbanisation croissante, même si des polarités se dessinent autour des intercommunalités (pôles structurants). Il s'avère fondamental d'aménager le territoire en s'appuyant sur ces pôles et sur le réseau des gares ferroviaires et des autres transports collectifs, conformément aux orientations définies par le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la Métropole Nantes – Saint Nazaire et par les autres SCOT limitrophes de l'agglomération nantaise.

C'est sur la base de cette évaluation que le futur PDU doit se construire. La procédure d'élaboration du PDU s'est engagée en associant, conformément à la loi, le Département, la Région et l'Etat mais aussi en ouvrant la concertation à de nombreux acteurs du territoire. De plus, un atelier de 18 citoyens a travaillé sur la question du changement de comportement et des nouvelles pratiques de mobilité, apportant ainsi une contribution originale et pertinente sur le point de vue de l'utilisateur.

LA STRATEGIE DU FUTUR PDU

Les points forts de l'évaluation ont permis de définir 6 enjeux pour le futur PDU :

- la préservation de l'environnement et du cadre de vie,
- l'articulation des politiques de développement urbain et de déplacements,
- la mobilité pour tous,
- les changements de comportement de mobilité,
- l'attractivité de la Métropole,
- la maîtrise des dépenses.

Ainsi, l'objectif global pour 2010-2030 est de « contribuer à la dynamique et à l'attractivité du territoire en offrant les conditions d'une mobilité durable pour tous ».

Cet objectif général pour le futur PDU se décline en objectifs quantitatifs qui permettront de suivre et d'évaluer sa réalisation : la distance, le temps, le coût des déplacements, les émissions de gaz à effet de serre, la sécurité routière et les parts modales à l'intérieur et à l'extérieur du périurbain.

Pour atteindre ces objectifs, 4 axes stratégiques ont été définis :

- organiser la ville des courtes distances en confortant les pôles de vie existants (centres-villes, grands quartiers, secteurs de gare, pôles d'échanges) et en privilégiant la mixité fonctionnelle de l'habitat, de l'emploi, des commerces, des services et des équipements, de façon à réduire les distances de déplacements,
- construire l'espace public à l'échelle du piéton et du cycliste, afin de valoriser l'usage des modes doux tout en modérant la place de la voiture : création de la ville apaisée,
- organiser le maillage du territoire par les réseaux de déplacements de façon à relier les pôles de vie entre eux et assurer la continuité de la chaîne des déplacements,
- inciter au changement de comportement de mobilité en facilitant la combinaison des modes et des réseaux de déplacements et en accompagnant les nouvelles pratiques de mobilité.

Cette stratégie de déplacements se traduit en actions à deux échelles de temps : à 20 ans les perspectives pour 2030, à plus court terme, le plan d'actions 2010-2015.

LES PERSPECTIVES ET LES ACTIONS DU PDU

1 - Orientations à 2030 :

La stratégie du PDU doit s'appliquer sur une période longue (20 ans) pour produire tous ses effets et donner la vision à terme de l'organisation des déplacements, laquelle s'appuie sur les principes suivants :

- l'articulation entre le développement urbain et les déplacements constitue un levier majeur pour une organisation optimale des déplacements. Cette coordination des politiques publiques suppose que la décision de créer une ligne structurante de transports collectifs se fasse en parallèle de la décision d'aménager l'espace urbain compris dans le corridor de la ligne selon des critères de densité et de mixité fonctionnelle,
- dans les zones urbaines, le principe de la ville apaisée repose sur la volonté d'adapter la circulation motorisée au territoire, à l'intensité de la vie locale. Les plans de modération de vitesse, le partage de la voirie se déclinent ainsi à l'échelle d'une commune, d'un grand quartier. A terme, dans l'agglomération, l'ensemble des zones apaisées couvrira la totalité des zones urbaines,
- cette organisation du territoire est complétée par le maillage des réseaux de déplacements pour tous les modes. Des schémas d'orientation donnent l'image possible, à terme, de cette organisation.

2 - Plan d'actions 2010-2015

Pour la période 2010-2015, le plan d'actions s'inscrit dans les perspectives 2030. 16 fiches-actions sont présentées sous les 5 lignes d'actions suivantes :

- organiser la ville des courtes distances autour des pôles de vie existants et des axes de transports collectifs structurants,
- construire un espace public de qualité,
- organiser le maillage du territoire afin de desservir les pôles de vie et les relier entre eux par les modes de déplacements adaptés,
- accompagner le citoyen et l'inciter à adopter une pratique de mobilité durable,
- suivre et évaluer le PDU.

Parmi les actions programmées d'ici à 2015, il convient de citer notamment :

- la mise en place d'un ensemble d'outils pour mettre en cohérence les politiques publiques de développement urbain et de déplacements (guide métropolitain de l'éco-quartier, production d'un document d'analyse d'impact mobilité pour tout projet urbain grand générateur de déplacements, programme-cadre d'urbanisation dans les corridors des lignes de transports collectifs structurants) ;
- la création de zones apaisées dans les secteurs urbanisés des 24 communes de l'agglomération, par la mise en oeuvre de plans de modération de vitesse et du plan de mise en accessibilité de l'espace public ;
- la création de plans communaux modes doux, à pied, à vélo, en lien avec la création des zones apaisées ;
- l'intégration dans les plans locaux d'urbanisme (article 12 du règlement du PLU) d'une part, de normes maximum pour le stationnement des automobiles, pour les nouveaux bâtiments à usage de bureaux dans les secteurs dotés d'une desserte en transports collectifs structurants d'autre part, d'une norme minimale revalorisée pour le stationnement des vélos ;
- les réflexions, expérimentations et actions pour améliorer les fonctions de livraison et de distribution des marchandises en ville ;
- le programme de développement de l'offre de transports collectifs, en lien avec les évolutions urbaines : création de 10 axes structurants chronobus, réalisation de la liaison ferroviaire Nantes-Chateaubriant, mise en oeuvre de la première phase de l'opération de connexion des lignes de tramway 1 et 2 (extension à Ranzay et pôles d'échanges de Babinière et de Haluchère)... ;
- la création d'une conférence permanente des autorités organisatrices de transports réunissant la Région, le Département, la Carène et Nantes Métropole pour traiter les dossiers communs ;
- l'engagement d'une étude sur les besoins de franchissements de la Loire à l'ouest, à l'intérieur du périphérique, en proposant des scénarios ;
- l'amélioration de l'intégration de Nantes Métropole dans les grands réseaux :
 - o Routiers : homogénéisation du périphérique,
 - o Ferroviaire : inscription dans le réseau ferroviaire grande vitesse,
 - o Aérienne : accessibilité tous modes à la nouvelle plate-forme ;
- la participation à l'élaboration du schéma logistique à l'échelle de l'Estuaire ;
- l'accompagnement des nouveaux rythmes urbains et l'encouragement des pratiques de mobilité durable ;
- la mise en place d'un dispositif de suivi du PDU comprenant un comité partenarial de suivi, une démarche de concertation en direction de la société civile (Conseil de Développement, associations...) et la poursuite de l'implication citoyenne.

Conformément à la loi d'orientation des transports intérieurs, le plan d'actions 2010-2015 est assorti d'un calendrier et d'une programmation financière des actions qu'il contient. Le document PDU comporte deux annexes : un rapport environnemental et le schéma directeur d'accessibilité des transports collectifs approuvé en décembre 2009.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu la Commission Plénière du 25 octobre 2010

Vu l'avis de la Commission Développement Durable, Environnement, Transports du 4 novembre 2010

- D'émettre un avis favorable au projet de PDU 2010-2015 et perspectives 2030, avec la réserve ci-après :

« La création d'un corridor d'urbanisation entre Bouguenais et Bouaye ne pouvant se réaliser autour de la RD 751 en raison du maintien d'espaces viticoles et la création d'une forêt périurbaine, par souci de réalisme celui-ci peut être supprimé de la cartographie : Synergie urbanisme et déplacement – horizon 2030.

En revanche, la ville de Bouaye exprime la volonté de faire évoluer l'offre de transport en commun en lien avec le développement des zones économiques et les évolutions urbaines de son centre bourg et des bourgs voisins de Brains, St Aignan, et St Léger en renforçant des lignes régulières de rabattement vers la gare TER de Bouaye ».

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Emet un avis favorable au projet de PDU 2010-2015 et perspectives 2030, avec la réserve ci-après :

« La création d'un corridor d'urbanisation entre Bouguenais et Bouaye ne pouvant se réaliser autour de la RD 751 en raison du maintien d'espaces viticoles et la création d'une forêt périurbaine, par souci de réalisme celui-ci peut être supprimé de la cartographie : Synergie urbanisme et déplacement – horizon 2030.

En revanche, la ville de Bouaye exprime la volonté de faire évoluer l'offre de transport en commun en lien avec le développement des zones économiques et les évolutions urbaines de son centre bourg et des bourgs voisins de Brains, St Aignan, et St Léger en renforçant des lignes régulières de rabattement vers la gare TER de Bouaye ».

Pour copie conforme
BOUAYE, le 19 novembre 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le dix huit novembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°7/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU (arrivé à la question N° 3), Elsa L E MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Marie-Paule FARIGOUL, Patrick THIERRY, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Eric CONTREMOULIN (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ), Jacqueline GAUDIN (pouvoir à Andrée BERTET), Louis-Marie COTTINEAU (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Jacques GUEFVENEU (pouvoir à Elsa LE MOING), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Véronique LARDEUX),

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

18) MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - AVIS

Rapporteur : Monsieur RIVAUD

Exposé :

Par délibération en date du 17 décembre 2007, la Communauté Urbaine de Nantes a approuvé la révision générale du PLU de la commune de Bouaye.

A la demande de la commune de BOUAYE, la Communauté Urbaine de Nantes engage la présente modification du PLU qui permet la mise en œuvre d'un des axes fondateurs du PADD, à savoir promouvoir le développement durable et solidaire du territoire par la réalisation d'éco-quartiers proposant des modes de constructions innovants, peu consommateurs d'énergie et respectueux de l'environnement.

L'article L.123-13 du code de l'urbanisme, dans sa nouvelle rédaction issue de la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003, dispose « *La procédure de modification est utilisée à condition que la modification envisagée :*

- *ne porte pas atteinte à l'économie générale du projet d'aménagement et de développement durable mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 123.1 ;*
- *ne réduise pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels ;*
- *ne comporte pas de graves risques de nuisance. »*

La présente modification s'inscrit dans ce cadre.

L'enjeu principal de la modification du PLU est d'accompagner, par une adaptation des règles en vigueur, l'aménagement de la dernière tranche de la ZAC des Ormeaux, conçue comme un éco-quartier. Ce choix d'aménagement a conduit la commune à privilégier plusieurs options, parmi lesquelles on peut retenir : l'orientation des constructions permettant un ensoleillement optimal, la priorisation des circulations douces à l'intérieur du quartier, la gestion des eaux pluviales par l'aménagement de noues, le regroupement des stationnements dans l'un des îlots de l'éco-quartier.

Ainsi, ces principes d'aménagement ont conduit à la création de deux sous-secteurs à l'intérieur de la zone UB, intitulés UBorm1 et UBorm2. Ces deux sous-secteurs sont identifiés dans les documents graphiques. Une orientation d'aménagement est créée pour le sous-secteur UBorm2, dont le parti d'aménagement est plus novateur. Enfin, le règlement est modifié afin d'intégrer les règles applicables à chaque sous-secteur.

En outre, l'orientation d'aménagement concernant la rue de l'Ancienne église est modifiée afin d'intégrer un principe de placette et de parking lié à l'usage de l'équipement scolaire limitrophe. Un emplacement réservé est également créé, au bénéfice de la commune pour l'aménagement dudit parking.

Quelques modifications réglementaires sont également intégrées, concernant d'une part les définitions communes du PLU, d'autre part la zone NH2 (constructions isolées à usage d'activité).

Ainsi, la modification porte sur les pièces écrites, les pièces graphiques et les orientations d'aménagement.

En tant que Personne Publique Associée (PPA), dans le cadre de l'enquête publique, la commune souhaite émettre son avis sur ce projet de modification du PLU.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Equipements et Travaux du 3 novembre 2010,

- D'émettre un avis favorable sur le projet de modification du PLU de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, par 24 voix pour et 5 abstentions (Bernard Dehousse, Grégory Delemazure, Bernadette Beilvert, Véronique Lardeux et Michèle Roblès-Denis) :

- Emet un avis favorable sur le projet de modification du PLU de la commune.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 19 novembre 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le dix huit novembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°7/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU (arrivé à la question N°3), Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Marie-Paule FARIGOUL, Patrick THIERRY, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Eric CONTREMOULIN (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ), Jacqueline GAUDIN (pouvoir à Andrée BERTET), Louis-Marie COTTINEAU (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Jacques GUEFVENEU (pouvoir à Elsa LE MOING), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Véronique LARDEUX),

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

19) NANTES METROPOLE – RAPPORT ANNUEL 2009

Monsieur GARREAU, Maire de Bouaye, expose :

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que, chaque année, tout Etablissement Public de Coopération Intercommunale doit remettre au Maire de chaque commune membre un rapport annuel d'activité en vue d'être communiqué en Conseil Municipal.

Conformément à cette disposition, le rapport 2009 de Nantes Métropole, transmis aux conseillers municipaux avec le dossier du conseil du 18 novembre, est présenté en séance par Monsieur Jacques GARREAU, Maire de Bouaye, Vice-Président de Nantes Métropole.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 19 novembre 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le dix huit novembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°7/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU (arrivé à la question N°3), Elsa L E MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Marie-Paule FARIGOUL, Patrick THIERRY, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Eric CONTREMOULIN (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ), Jacqueline GAUDIN (pouvoir à Andrée BERTET), Louis-Marie COTTINEAU (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Jacques GUEFVENEU (pouvoir à Elsa LE MOING), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Véronique LARDEUX),

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

20) COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DES DELEGATIONS AU MAIRE DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. le Maire

Exposé :

Il est rendu compte de l'exercice par le Maire des diverses attributions du conseil municipal qui lui ont été déléguées en vertu :

- **de la délibération du 10 juillet 2008**

- Cocontractant : Groupe Editions Municipales de France
- Objet : convention relative à la prospection publicitaire pour la réalisation du Guide Pratique de la Ville

- Cocontractant : ERDF
- Objet : convention de servitude pour le passage d'une ligne souterraine d'alimentation électrique de l'ensemble sportif de Bellestre

- Cocontractant : S.A. SATI
- Objet : marché relatif au lot « Cloisonnement » de l'ensemble sportif de Bellestre
- Montant : 60 587,31 € H.T.

- Cocontractants : S.A.S. BREHARD TP
- Objet : travaux d'aménagements extérieurs de l'Hôtel de Ville – Avenant n°1
- Montant : 12 696,20 € H.T.

- Cocontractant : GDF SUEZ
- Objet : contrat de vente de gaz pour les chaudières de l'ensemble sportif de Bellestre

- Cocontractant : Conseil Général de Loire-Atlantique
- Objet : convention d'utilisation des équipements sportifs – année 2009/2010
- Montant : 3 576 €

- **de la délibération du 2 avril 2008** par laquelle le Conseil Municipal a autorisé le Maire à ester en justice pour la durée du mandat, et notamment à représenter la commune en défense dans toutes actions intentées contre elle :
 - M. et Mme FORTIN / M. et Mme GUILLET / M. et Mme PEUDENIER / M. et Mme MAUNY / M. et Mme LAIRIE - Recours devant le Tribunal Administratif de Nantes du 7 octobre 2010. Demande d'annulation du permis de construire accordé le 11 août 2010 à la société LG IMMOBILIER SCCV.

Pour copie conforme
 BOUAYE, le 19 novembre 2010
 Le Maire,

Jacques Garreau